**Concours photographique 2023**

La Régie Foncière fête ses 20 ans

« Ma ville, Mon logement »

Règlement du concours

Contexte

La Régie Foncière de la Ville de Bruxelles gère un patrimoine de (notamment) 3800 logements. Il s’agit d’autant de morceaux de vie qui constituent l’histoire de la Régie Foncière ; et ce depuis 20 ans. C’est à l’occasion de cet anniversaire que la Régie Foncière souhaite faire appel aux talents de ses locataires.

1. Objectif du concours

Le concours « Mon quartier, Mon logement » invite les locataires de la Régie Foncière à partager, par le biais de la photographie, leur vision de leur ville, de leur quartier, de leur logement dans une démarche positive et originale.

1. Envoi des photographies et conditions de participation

Ce concours est uniquement ouvert aux locataires de la Régie Foncière de la Ville de Bruxelles. La participation au concours est gratuite.

Chaque ménage pourra envoyer 5 photographies ou une mini-série (une série cohérente de 3 à 5 photos sur un même thème). Toutes les photographies devront être envoyées à l’adresse regie.communication@brucity.be pour le **16 septembre au plus tard**.

Attention, seuls les envois réalisés dans les formes et les délais impartis seront pris en compte. Le nom de chaque fichier reprendra l’initiale du prénom, le nom de la personne participante et le numéro de la photographie (ex : JDupont01, JDupont02…). Seules les photographies numériques dans un format jpeg de qualité suffisante (min. 700 KB) seront acceptées. Tous les formats d’images sont autorisés. Autant les photos noir et blanc, couleur, au format paysage ou portrait seront acceptées.

Pour que la participation soit valide, chaque participation doit être accompagnée du formulaire de participation. La Régie Foncière se réserve le droit de contacter les participants pour se voir confirmer leur identité ou pour toute autre raison jugée nécessaire.

1. Sélection des photographies primées

Cinq participants seront sélectionnées par le jury constitué de membres disposant d’affinités spécifiques avec la photographie, la ville et l’architecture.

Les lauréats seront personnellement informés par la Cellule Communication de la Régie Foncière maximum fin septembre. Les participants n’ayant pas été contactés dans ces délais peuvent considérer qu’ils n’ont pas gagné le concours.

La sélection et la désignation des lauréats tiendront compte de l’originalité de la thématique :

* Respect du thème
* Qualité de l’image
* L’originalité

Un seul cliché par ménagé sera primé.

Les lauréats seront récompensés par des bons d’achat dans des commerces de la Régie Foncière. La liste sera transmise aux lauréats qui devront indiquer dans quels commerces, ils souhaitent valoriser leur gain.

* Premier prix : bon d’achat de 100,00€ dans un commerce de la Régie.
* Deuxième Prix : bon d’achat de 75,00€ dans un commerce de la Régie.
* Du troisième au 5ème prix : bon d’achat de 50,00€ dans un commerce de la Régie.

Les meilleurs clichés seront exposés fin 2023 au Brucity ou via communication numérique.

1. Application du règlement

La participation au concours entraîne l’e­ntière acceptation du règlement du concours dans toutes ses dispositions. Le non-respect de l’une d’entre-elles entraine l’exclusion de cette personne. De même, les personnes renoncent à tout recours concernant les modalités du concours et son déroulement ainsi que son résultat et les prix.

1. Droit d’auteur et utilisation des oeuvres

En participant à ce concours, les auteurs des photographies certifient que les photographies sont libres de droits et autorisent la Régie Foncière de la Ville de Bruxelles à reproduire et à diffuser son œuvre.

Les photos réalisées pour ce concours pourront être utilisées et partagées par la cellule communication de la Régie Foncière de la Ville de Bruxelles sur la page Facebook (@grondregiefonciere) ainsi que sur le site web ([www.regiefonciere.bruxelles.be](http://www.regiefonciere.bruxelles.be)).

Les participants certifient être les auteurs des photos envoyées. En cas de publication, la Régie Foncière ne peut pas être tenue pour responsable des réclamations ou des plaintes de personnes apparaissant sur les photos. Cette responsabilité incombe au participant.

Les organisateurs se réservent le droit de modifier, reporter, raccourcir ou annuler le concours ou une partie de celui-ci si les circonstances l'exigent. La Régie Foncière ne peut pas être tenue pour responsable en cas de modifications ou d'annulation du concours photo à la suite d’un cas de force majeure.

1. Contact

En cas de question, vous pouvez envoyer un courriel à regie.communication@brucity.be en mentionnant dans l’objet «  Concours photographique-20 ans Régie Foncière ».

**Formulaire de participation**

Concours photographiques – La Régie fête ses 20 ans| « Ma ville,Mon logement » à remplir et retourner par mail regie.communication@brucity.be en pièce jointe avec les photographies.

NOM ET PRENOM (repris sur le bail !) : .................................................................................

Date de naissance : ………………………………….…………………………………………….

ADRESSE COMPLETE : ................................................................................................................................................. ......................................................................................................................................………

CODE POSTAL : ............................ VILLE : ...............................................................

MAIL : ...............................................................@.....................................................

Tél : ...........................................................................................................................

# 01\_Photographie – Auteur.e.s de la photographie – Titre et légende :

(si Mini-série – nombre de photographies : …) ...................................................................................................................... ..................................................................................................................................

# 02\_Photographie – Auteur.e.s de la photographie – Titre et légende :

(si Mini-série – nombre de photographies : …) .................................................................................................................................. ..................................................................................................................................

# 03\_Photographie – Auteur.e.s de la photographie –Titre et légende :

(si Mini-série – nombre de photographies : …)

.................................................................................................................................. ..................................................................................................................................

# 04\_Photographie – Auteur.e.s de la photographie – Titre et légende :

(si Mini-série – nombre de photographies : …)

.................................................................................................................................. ..................................................................................................................................

# 05\_Photographie – Auteur.e.s de la photographie – Titre et légende :

(si Mini-série – nombre de photographies : …)

.................................................................................................................................. ..................................................................................................................................

Je soussigné, M......................................................... déclare être l'auteur.e de la ou des photographie.s que je présente au concours photo « 20 ans Régie Foncière » organisé par la Régie Foncière et reconnais avoir pris connaissance du règlement et l'accepter sans réserves.

Fait, le ......./......./......./ à .........................................................................................

SIGNATURE(S)